



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018\_189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018  
Affichage : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 30 juillet 2018  
Délibération N°2018/189

**Acquisition d'une huile sur toile intitulée « Napoléon et l'escale corse » de Pierre Farel**



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Ancien élève des Beaux Arts d'Avignon, Pierre Farel est né à Orange et est arrivé en Corse à 20 ans, en 1977, alors qu'il débute sa carrière artistique. Peintre prolifique, riche d'une carrière de 40 ans, il a créé à ce jour 1700 toiles, 220 huiles sur papier, 20 lithographies et des produits dérivés en relation avec la décoration et la mode. Il a exposé dans de nombreuses galeries depuis 1988 et régulièrement à Paris, Londres, Marseille, Beyrouth, Lyon, Bordeaux, Nice, Avignon, Nancy, ainsi qu'à Bruxelles, Berlin, Hambourg, Lausanne, Barcelone, Pékin, New-York, Hong-Kong, Shanghai, Miami...

La Corse fait partie intégrante de son œuvre, de son univers, qui est un rêve éveillé, une ombre, une illusion. Inconnues pensives à la peau dorée, d'une beauté qui capte le regard, bars et night-clubs où mode se mixe avec musique, tout évoque rencontre et sensualité universelles. Il a abordé plusieurs thèmes dans les expositions de ces dernières années : La femme, l'homme, la musique et le monde de la nuit, la mode, les années 70, le Rock, le cinéma, le voyage et la Corse.

Et comment évoquer la Corse sans faire allusion à Napoléon Bonaparte ? C'est là l'objectif de l'œuvre dont l'acquisition est proposée au conseil municipal, intitulée « Bonaparte et l'escale corse », faisant référence au dernier séjour de Napoléon à Ajaccio en 1799. Par ailleurs, l'acquisition de cette toile, d'une valeur de douze mille euros ttc (12 000 € TTC) s'inscrit dans l'organisation des célébrations liées aux 250 ans de la naissance de Napoléon et aux 220 ans de sa dernière venue sur son sol natal.

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'approuver** l'acquisition de l'huile sur toile de Pierre Farel,

**D'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition,

Acquisition d'un tableau de Pierre Farel, *Napoléon et l'escale corse*: 12 000€

**D'autoriser** Monsieur le maire à demander des subventions à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

**De dire** que l'inscription budgétaire afférente l'acquisition sera prévue en dépense au chapitre 21 article 2161 Fonction 322 , et en recettes au chapitre 13 articles 1321 – 1322 et 1328 fonction 322..

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Jean-Pierre ARESU, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

#### APPROUVE

Par 37 voix pour et 1 non participation (Mme Grimaldi d'Esdra)

l'acquisition de l'huile sur toile de Pierre Farel

## AUTORISE

Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition,  
Acquisition d'un tableau de Pierre Farel, *Napoléon et l'escale corse*: 12 000€

Monsieur le maire à demander des subventions à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

## DIT

que l'inscription budgétaire afférente à l'acquisition est prévue en dépense au chapitre 21 article 2161 Fonction 322 , et en recettes au chapitre 13 articles 1321 – 1322 et 1328 fonction 322.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**LE MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**